



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du lundi 28 octobre 2019  
de 9h30 à 12h30,  
à Nancy.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 25 mai 2019.
3. Point sur la rentrée 2019.
4. Perspectives d'action de la CNARELA.
5. Situation des ARELA et actions de promotion.
6. Point sur le supérieur et les concours.
7. Intervention des associations amies.
8. Euroclassica et Antiquité Avenir.
9. Communication de la CNARELA.
10. Bilan du voyage en Grèce organisé par Athéna en août 2019 et projet de voyage 2020.
11. Journées d'octobre 2020.
12. Questions diverses.

#### *Associations présentes :*

ADLAP (Amiens), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACler (Clermont-Ferrand), ARDELAC (Créteil), ARELAG (Grenoble), APLAAL (Lille), ARELALIM (Limoges), ARELAL (Lyon), APLG (Nantes), ARELAM (Montpellier), ALPLA (Nancy-Metz), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), APGLAV (Versailles), ATHÉNA, THALASSA.

#### *Associations représentées :*

AGAP (Aix-Marseille), ARELAN (Nice), ARELABretagne (Rennes), ARELAR (La Réunion)

### **21 associations représentées sur 26.**

Le *quorum* est atteint.

\* \* \*

*Monique Bile, présidente de l'ALPLA, prend la parole afin de remercier l'Université de Lorraine pour son généreux accueil, Mme Marie-Laurence Kieffer (IPR de Lettres classiques) pour sa présence, ainsi que tous ceux qui ont aidé à la préparation et à la réalisation des Journées d'Octobre, en particulier l'association Thalassa qui s'est chargée d'affréter un car pour Metz. Elle rappelle le déroulement de ces journées et salue les participants venus nombreux.*

*François Martin ouvre ensuite l'assemblée générale à 9h30. 21 associations sur 26 sont présentes ou représentées : le quorum est donc atteint. Il remercie à son tour l'Université de Lorraine qui nous accueille aujourd'hui, salue la présence de l'IPR de Lettres classiques et remercie l'ALPLA et Thalassa. Il évoque la richesse du patrimoine que promeuvent les associations régionales de professeurs de langues anciennes, et tout particulièrement les ressources archéologiques et historiques de la Lorraine que les conférences et les visites prévues vont nous permettre de découvrir. Après avoir rappelé que la CNARELA fêtait ses 35 ans, il salue enfin une de ses figures emblématiques, Liliane Pagès (ancienne présidente de l'ALPLA), responsable pendant de nombreuses années des Cahiers de la CNARELA, et dont les conseils ont guidé notre action.*

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'assemblée générale, reçue par les ARELA par voie électronique.

François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

## **2. Approbation du PV de l'AG du 25 mai 2019**

Le PV de l'AG du 25 mai 2019, envoyé le 30 juin 2019 par François Martin aux ARELA et repris dans les *Cahiers de la CNARELA* n° 101, est mis au vote.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le PV de l'AG du 25 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.*

## **3. Point sur la rentrée 2019.**

François Martin a eu assez peu de retours sur le sondage de rentrée, mais un premier sondage avait été effectué en juin, puisque la CNARELA était invitée au ministère en juillet. Cependant notre interlocuteur, Vincent Stanek, conseiller au cabinet du ministre de l'Éducation nationale en charge des affaires pédagogiques, n'a pas apporté de réponses aux questions posées. Espérons que Matthieu Lahaye, qui a maintenant repris le dossier, sera plus attentif à nos demandes. Les remontées font état de difficultés rencontrées dans les établissements.

- **Au collège** : les horaires de latin sont souvent restés à 5h, alors que l'arrêté du 16 juin 2017 stipule qu'ils sont désormais fixés à 7 heures. L'expression « dans la limite de » freine toujours l'action des collègues dans leur établissement. Trop souvent, la circulaire de janvier 2018 n'est pas respectée par les chefs d'établissement, même si certains essaient de la prendre en compte, ce qui est salué par François Martin.

- **Au lycée** : la mise en place de la réforme suscite beaucoup d'inquiétudes, aussi bien pour les options que pour l'ouverture de la spécialité, au sujet des emplois du temps notamment. Il est très difficile d'intégrer les options en même temps que les spécialités, et les menaces portent sur les deux enseignements. Les rectorats ayant ouvert la carte des spécialités dans les académies en décembre 2018 ont reçu leur copie dès la fin juin 2019, après des sondages effectués en février par les chefs d'établissement : de nombreux élèves ont joué la carte de la « sécurité », notamment sous l'influence de leurs parents, en reprenant l'architecture des anciennes filières (L, S, ES). Malgré la bonne volonté de certains chefs d'établissement, il n'est pas toujours possible de laisser le choix aux élèves, notamment à cause des emplois du temps lorsqu'il y a une dizaine de spécialités. La situation sera plus grave encore à la rentrée 2020, puisque les élèves de Terminale seront concernés (deux spécialités de 6h). Tout cela a un impact sur le choix des options : le cumul est souvent impossible, sans que l'on rogne sur les horaires ou étende les journées de cours, à moins d'interdire certains regroupements d'options. La mise en place de la réforme en tant que telle est problématique, puisque le contrôle continu débute dès l'année de Première, et que les matières du tronc commun font l'objet de deux examens dans l'année de Première. L'élève de Première joue une partie de son baccalauréat dès le mois de janvier. La clarté manque aussi dans les épreuves de Terminale (les modalités pour le grand oral ainsi que les épreuves pour les spécialités ne sont pas définies).

François Martin souligne aussi le problème récurrent des VS (ventilations de service, ou états des services) : leur présentation erronée est souvent à imputer à l'établissement, parfois au rectorat. Il faut veiller à ce que la mention « complément de service en lettres modernes » n'apparaisse pas : les professeurs de Lettres classiques sont formés pour enseigner les trois matières, français, latin et grec ancien. La CNARELA peut recevoir les demandes effectuées auprès des IPR puis du rectorat et laissées sans réponse. Attention au TRMD (Tableau de répartition des moyens par discipline) qui doit présenter une seule colonne ou ligne « Lettres », subdivisée en Lettres classiques et Lettres modernes. On note le cas de l'académie de Dijon où le recteur affirme qu'il est « normal » d'avoir un complément de service en lettres modernes. Cette mention pourrait conduire les collègues de Lettres classiques à ne faire que des heures de latin et de grec ancien dans leur établissement, et à effectuer le reste de leur service dans un autre établissement. La CNARELA alertera encore le ministère sur ces dérives.

François Martin propose que le bureau prenne en charge la rédaction de différentes motions.

### **Motion n°1 – Le non-respect de la circulaire de janvier (au collège et au lycée)<sup>1</sup>**

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la troisième motion.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.*

### **Motion n°2 – Ouverture de la spécialité LLCA dans les lycées<sup>2</sup>**

La CNARELA propose de demander au ministère un état des lieux de la répartition des spécialités dans les établissements. Elle considère comme souhaitable que la spécialité LLCA soit proposée dans chaque établissement pour qu'on puisse prendre la mesure du nombre d'élèves volontaires. Cette mesure permettrait à un plus grand nombre d'élèves de choisir la spécialité puisqu'on constate que les élèves ne peuvent pas changer d'établissement pour la suivre. D'autre part, il est rappelé que l'existence même des options LCA est menacée : certains chefs d'établissement les ont simplement supprimées. La CNARELA veut aussi dénoncer l'opacité des critères d'attribution de la spécialité : on a du mal à comprendre pourquoi tel établissement la propose et non tel autre qui a un profil et un nombre d'élèves similaires. Les collègues rappellent aussi l'impact désastreux de la note de la DGESCO (septembre 2018) qui fait de la spécialité LLCA une « spécialité rare ». Mais, dans certains cas (à Paris par exemple), on pourrait penser que les rectorats veulent favoriser les lycées qui ne sont pas considérés comme

---

<sup>1</sup> Cf. Annexes, I.

<sup>2</sup> Cf. Annexes, I.

« élitistes ». Les critères semblent contestables même lorsqu'ils sont accessibles. Cependant la carte des spécialités n'est pas gravée dans le marbre, il faut donc les redemander chaque année. Le choix des élèves dépend aussi des exigences que devrait afficher clairement l'enseignement supérieur : la spécialité LLCA devrait être considérée comme utile pour des études de Lettres en général, comme pour d'autres cursus (droit, sciences humaines...). On s'inquiète aussi du nombre d'abandons de la spécialité, ainsi que du calendrier : en principe, le choix doit être fait dès le mois de décembre de l'année de Première. Gageons que les actuels élèves de Seconde seront mieux informés que leurs aînés. Il est rappelé qu'**aucun seuil n'est officiellement fixé pour les spécialités**, mais parfois les établissements proposent la fusion entre la spécialité et l'option s'il y a peu d'élèves, afin d'optimiser le volant d'heures utilisées pour les options. Il est clair que le dossier des LCA est traité très différemment d'une académie à l'autre.

Une question est posée sur la place du bonus et de la manière dont comptent les options de LCA dans le total du baccalauréat : rappelons que **le bonus coefficient 3 (uniquement sur les résultats de l'année de Terminale) s'ajoute au total des points des épreuves, uniquement pour les options de latin et de grec ancien**. Les notes de contrôle continu de Première et de Terminale jouent en plus sur la note de contrôle continu. Au sujet de l'évaluation de la spécialité (coef. 5 en abandonnant en Première, coef. 16 en passant l'épreuve en Terminale), François Martin rappelle qu'elle porte sur l'ensemble du programme : il est donc impossible d'amputer les heures de la spécialité.

Dès la rentrée 2020 va se poser le problème des mathématiques qui proposent possiblement deux options : « Mathématiques complémentaires », pour les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en Terminale, et « Mathématiques expertes » pour les élèves ayant poursuivi la spécialité mathématiques en Terminale. Ces deux options sont affichées à 3h : il faut rappeler que le latin et le grec ancien sont les deux seules options cumulables. La marge de fonctionnement, déjà très faible, va être largement amputée si les deux options de mathématiques ouvrent (il faut également prévoir l'ouverture de l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain »). Le problème de la banque de données accessible un peu trop tardivement est soulevé. Les fuites possibles sur les sujets soulèvent également de nombreuses interrogations.

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la seconde motion.

► Vote : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 1

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité moins une abstention pour rédiger la motion.*

#### **Motion n°3 – Rappel sur la formation des professeurs de Lettres classiques, les ventilations de service et la trivalence des postes de Lettres classiques<sup>3</sup>**

François Martin rappelle de nouveau la trivalence des professeurs de Lettres classiques. Plusieurs représentants d'ARELA notent le manque de formations en LCA dans leur académie. Certaines ARELA (dont l'ARELACler) s'impliquent fortement dans la proposition de formations à destination des collègues de Lettres classiques. Les IPR doivent être plus vigilants dans l'offre de formation. Est soulevée aussi la question de l'engagement des universitaires : il faut que le supérieur s'implique davantage. Sylvie Pédroaréna prévoit d'envoyer un courrier aux ARELA pour faire le point sur l'offre de formation.

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la troisième motion.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.*

#### **4. Perspectives d'action de la CNARELA.**

François Martin rappelle d'abord les actions de la CNARELA depuis l'AG de mai.

- **La CNARELA a été reçue par des représentants de la DGESCO** le 11 juin au sujet des programmes de Terminale, réunion qui faisait suite à la réception au CSP en mars, au cours de laquelle les représentants s'étaient étonnés de ne pas trouver un préambule spécifique, distinguant clairement la spécialité et l'option et expliquant le contenu de la spécialité LLCA (latin ou grec, et non latin et grec, contrairement à ce que pensent certains collègues). La CNARELA a obtenu la rédaction de ce préambule : on le trouve dans les programmes publiés au BO du 19 juillet 2019, après le préambule général qui mêle les attentes de l'option et de la spécialité. Dans le programme de Terminale, deux œuvres sont imposées : l'une de littérature française, l'autre de littérature latine ou grecque. Les œuvres changent tous les deux ans. Les collègues de Lettres modernes veulent parfois intervenir dans la spécialité LLCA, en Terminale notamment, parce qu'elle comporte de la littérature française et qu'il y a peu d'élèves inscrits en HLP (Humanité, littérature, philosophie, spécialité qui réunit fréquemment des collègues de Lettres et de Philosophie). Mais l'enseignement de spécialité en LLCA doit être en priorité effectué par les professeurs de Lettres classiques, sauf si les nécessités du service l'imposent. La CNARELA s'étonne aussi de voir que, malgré ses demandes renouvelées, une seule modification (mineure) sur dix a été apportée aux programmes. L'IGEN en charge du dossier a répondu qu'étant donné que la publication avait eu lieu, il était impossible de modifier les textes. L'examen de Terminale ne sera pas sur le même format que l'épreuve

<sup>3</sup> Cf. Annexes, I.

d'abandon en Première (qui permet de choisir entre une majeure « langue » et une mineure « civilisation/littérature » et inversement) : il s'agira finalement d'un examen unique avec autant de points accordés à la langue qu'à la littérature.

- **La CNARELA a été aussi reçue au ministère par le cabinet de Jean-Michel Blanquer**, le 10 juillet : aucun compte-rendu n'a été établi, étant donné l'indigence des réponses apportées : l'audience n'a duré que douze minutes. Vincent Stanek, chargé des affaires pédagogiques, qui a reçu François Martin et Hélène Frangoulis, a bien fait comprendre que les demandes formulées par la CNARELA passeraient après certaines priorités (notamment la spécialité Humanité, littérature, philosophie). Une liasse de témoignages de dysfonctionnements lui a été laissée, mais il y a peu de chance qu'elle ait été prise en considération. Heureusement, Matthieu Lahaye a repris le dossier des langues anciennes, a-t-on appris récemment. Rappelons que l'audience qu'il avait accordée à la CNARELA, en présence de Pascal Charvet, avait duré 1h45 et qu'elle avait été suivie d'un appel du cabinet à plusieurs chefs d'établissement. Il faut que les ARELA rappellent aux collègues que les témoignages sont importants pour la CNARELA et que certaines situations peuvent être débloquées directement par le cabinet.
- **François Martin a assisté à la présentation d'un site internet qui sera mis en place très rapidement, le site *Odysseum***<sup>4</sup>, une sorte de nouveau *Musagora*, mais à plus grande échelle. Dédié aux langues anciennes, ouvert aux professeurs, aux élèves et aux parents, il répercutera les pages académiques (mises en liens) et ajoutera des dossiers spéciaux (un premier dossier sur le théâtre). Ce site est piloté par Pascal Charvet et mis en place par la DGESCO.
- François Martin informe l'assemblée générale de la **nomination d'un nouvel Inspecteur général de Lettres classiques : David Bauduin** (co-rédacteur du rapport *Les Humanités au cœur de l'école* avec Pascal Charvet, ancien secrétaire général du CSP). La CNARELA espère que cette nouvelle nomination fera évoluer certaines situations bloquées ou freinées par le manque d'action des autorités.
- **Le problème récurrent reste la certification** qui, au lieu d'améliorer l'offre d'enseignement en langues anciennes, dégrade souvent la situation de nos collègues de Lettres classiques, comme nous l'avions prévu. Malgré les affirmations formulées dans le BO du 22 mars 2018 et dans le Vademecum publié en juillet 2018 sur le site d'Eduscol, la certification ne sert pas seulement à pallier le manque d'enseignants de Lettres classiques : dans l'académie de Dijon, par exemple, une enseignante de Lettres classiques nouvellement nommée n'a qu'une fraction de l'horaire de langues anciennes, la majeure partie étant monopolisée par une collègue titulaire de la certification en Langues et cultures de l'Antiquité, soutenue par son chef d'établissement. Souvent, les collègues titulaires de la certification en LCA ne comblent pas les manques des établissements, mais demandent des heures dans leur propre établissement. Il s'agit donc d'une véritable menace sur les postes de Lettres classiques : ces postes peuvent, à terme, être supprimés si certains enseignants d'autres disciplines possèdent la certification LCA (un grand lycée de Strasbourg tend vers cette solution en cas de départ du collègue de Lettres classiques). Dans une autre académie, une collègue de Lettres classiques en collège a dû laisser une classe de Sixième en Français pour assurer des heures de Langues anciennes dans un lycée. En ce qui concerne le recrutement, dans les trois académies franciliennes, regroupées pour le passage de la certification, sur 34 candidats ayant présenté un dossier, 30 étaient présents, 12 admissibles -la plupart étant agrégés de Lettres modernes, 12 admis (dont trois ont obtenu la certification en latin et en grec). Il n'y a pas toujours un universitaire ou un IPR de Lettres classiques dans le jury : dans l'académie de La Réunion, par exemple, un seul IPR de Lettres « modernes » pilote la certification LCA. L'inspection générale a affirmé qu'on ne pouvait pas donner la spécialité LLCA à un collègue possédant la certification LCA, mais seulement à des certifiés ou à des agrégés de Lettres classiques ou de grammaire. Cependant, le Vademecum de juillet 2018 (p. 7, 23-25) précise que les titulaires de la certification LCA peuvent enseigner les langues anciennes de la Cinquième à la Terminale. Certes, ces textes sont parus avant la définition précise des spécialités du nouveau baccalauréat, mais les langues anciennes pouvaient déjà être choisies comme épreuve écrite dans le système précédent. L'autre danger porte sur le grec ancien : la certification LCA est souvent donnée en latin, ce qui met en danger l'enseignement du grec ancien, en l'absence de poste de Lettres classiques. François Martin rappelle que les collègues doivent tout faire pour ouvrir une section de grec ancien dans les collèges comme dans les lycées : on peut commencer par un atelier, puis obtenir des heures, année après année, pour enseigner cette option avec un horaire convenable. Il faut aussi qu'ils montrent qu'en choisissant ces options, les élèves auront plus de possibilités pour construire leur parcours.

Le Président de la CNARELA propose une motion sur la certification et met au vote le mandat de rédaction de cette motion.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger cette motion.*

<sup>4</sup> <https://eduscol.education.fr/odysseum/humanites>

**Une pétition a été lancée avant l'été afin de proposer la réouverture des options de latin et de grec en filière technologique.** Elle va être relancée car elle n'a pas encore recueilli beaucoup de signatures. Pourtant, il est important de proposer ces options à cette filière puisque, parfois, la moitié des effectifs de Seconde se dirige vers les séries technologiques. Permettre aux élèves de choisir ces options serait aussi un levier en faveur de la reconnaissance de cette filière et montrerait que l'étude des langues anciennes n'est pas l'apanage d'une élite. Parfois, des étudiants dans le supérieur voulant étudier le latin et le grec ancien en grands débutants proviennent de séries technologiques et professionnelles. On peut aussi mettre en avant que le vocabulaire scientifique et technique est issu en grande partie du grec et du latin. La circulaire de janvier 2018 mentionne d'ailleurs que le latin et le grec ancien doivent être ouverts à tous les élèves volontaires. Pourquoi les en prive-t-on alors qu'il est admis qu'ils bénéficient d'un enseignement en section européenne ?

**Le problème des points de bonus attribués au brevet est soulevé :** la demande de la possibilité du cumul des bonus a déjà été effectuée auprès du ministère, mais est restée sans réponse. Notons que les élèves peuvent gagner 20 points soit en participant à la chorale, soit en suivant des enseignements de latin, de grec ancien ou de langues et cultures européennes. Les élèves réclament souvent le cumul des points. François Martin indique que la demande pour le cumul sera refaite auprès du ministère.

François Martin propose à Mme Marie-Laurence Kieffer, IA-IPR de Lettres classiques de l'académie de Nancy-Metz, de prendre la parole.

***Intervention de l'IPR de Lettres de l'académie de Nancy-Metz, Marie-Laurence Kieffer :***

La région possède des sites archéologiques que les collègues de Lettres classiques exploitent pour leur enseignement. L'inspection soutient le dynamisme des enseignants et les combats menés par toutes et tous en faveur des langues anciennes. Elle salue les publications de la CNARELA et des ARELA qui donnent beaucoup de pistes intéressantes pour les enseignants. Elle rappelle aussi que l'on fait bien plus que du latin et du grec ancien en assistant aux cours d'option.

**5. Situation des ARELA et actions de promotion.**

François Martin constate qu'il y a souvent un écart considérable entre le nombre de personnes mentionnées dans les listes de diffusion et les adhérents aux ARELA. Cependant, plusieurs ARELA dépassent les 80 adhérents, ce qui est salué. Le problème se situe davantage au niveau du recrutement des bénévoles pour les CA et les bureaux.

Beaucoup de collègues refusent de participer à un bureau d'ARELA. Certaines ARELA n'ont plus de présidence. La présidente de l'ARELA Bretagne, par son départ, a voulu produire un choc sur son bureau et son association. Cela a été positif puisque quelqu'un devrait reprendre la présidence l'année prochaine. Il faut convaincre les adhérents de faire partie des bureaux, juste pour une mission particulière (site internet, référent divers, etc.). Les ARELA sont aussi invitées à distribuer des bulletins d'adhésion aux collègues qui participent aux formations, aux concours et à toutes les activités qu'elles organisent.

Dans l'académie de Créteil, les membres du bureau de l'ARDELAC qui participent au « Café homérique » ont offert la possibilité d'adhérer à l'association. Au cours de ces réunions dans un café du quartier latin, on traduit, on scande, on chante Homère (en alternant un chant de l'*Illiade* et un chant de l'*Odyssée*), on fait des exposés, de la musique, etc. Le format rend les activités très libres tant que les présents jouent le jeu. Il n'y a pas seulement des professeurs de lettres classiques : une infirmière y participe par exemple. Certains d'ailleurs viennent de loin aussi pour participer à ces cafés.

François Martin évoque aussi la naissance de nouvelles ARELA, et, pour les encourager, il propose à l'assemblée que, la première année, elles ne paient pas de cotisation à la CNARELA, le temps que l'association locale se constitue vraiment. Si jamais il n'y a pas d'ARELA dans l'académie, les collègues sont invités à se reporter sur les ARELA proches. Des collègues de Reims (où il n'y a plus d'association) adhèrent à l'association de Nancy-Metz ou de Besançon, mais on aimerait mieux qu'ils fondent une nouvelle association à Reims. Faut-il proposer la fusion de certaines ARELA ? Plusieurs associations ont des « antennes » locales pour éviter aux adhérents de faire une centaine de kilomètres pour assister à une réunion.

Les réponses au questionnaire de rentrée montrent aussi le dynamisme des langues anciennes. Il est intéressant de communiquer les sujets des concours à la CNARELA, pour qu'elle les diffuse aux autres ARELA qui pourront éventuellement s'en inspirer. Un concours est mis en place dans l'académie de Créteil par le recteur. François Martin rappelle l'existence du concours d'Euroclassica. Quel que soit le projet, il ne faut pas hésiter à demander au chef d'établissement de contacter la cellule académique de presse pour promouvoir le concours et les projets. Il faut encourager les collègues à présenter leurs élèves au concours Euroclassica. D'ailleurs, du point de vue des formations comme des concours, une convocation peut être officialisée par l'IPR si des journées (ou des demi-journées) sont organisées.

Il faut que les collègues fassent de la publicité pour les langues anciennes : on a bien vu que l'habitude de cette promotion donne une longueur d'avance sur les collègues des autres spécialités au lycée.

Parmi les autres concours proposés, on note la participation de 400 élèves au concours Cléopâtre, dans l'académie de Montpellier, tout autant à Bordeaux. D'autres actions sont menées dans l'académie de Limoges, etc. L'APLAAL, à Lille, propose un rallye au mois de septembre, rallye organisé depuis quelques années dans certains villages ou villes de l'académie. Les retours sont toujours très positifs de la part des élèves et des encadrants. Dans l'académie d'Amiens, un atelier de grec a été monté, et une conférence a été proposée. Il existe des Olympiades dans l'académie de Nancy-Metz, sous plusieurs formats. On note aussi des rencontres collégiens-lycéens à la façon de « Questions pour un champion ». Un concours d'étymologie est proposé ailleurs. L'académie de Strasbourg a aussi ses Olympiades, en partie financées par l'association SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires). Il est conseillé de ne pas être trop ambitieux et de démarrer par un groupement d'établissements avant de proposer à l'ensemble de l'académie.

À Besançon, l'IPR favorise le fonctionnement d'un groupe de travail qui s'est réuni trois fois (avec ordres de mission) sur l'ECLA pour créer des outils répartis sur les différentes entrées du programme. On retrouvera les productions sur le site académique mais aussi sur le site *Odysseum*. Pascal Charvet trouve très intéressant que le site *Odysseum* renvoie vers les productions de ressources des ARELA. L'ARELAB est en lien avec Marie-France Kalantzis ([www.latinetgrec.com](http://www.latinetgrec.com)). Selon François Martin, l'ECLA peut être un tremplin pour ouvrir des sections, mais ne doit pas remplacer les options de latin et de grec ancien. Un groupe de travail de l'ARELAB prépare une publication sur le thème des plantes. Les dossiers sont riches et presque achevés. Le site « La vie des classiques » (géré par Laure de Chantal pour Les Belles Lettres) s'y est intéressé, mais *Odysseum* serait peut-être plus approprié.

Hélène Frangoulis annonce la prochaine publication des actes des Journées d'octobre qui ont eu lieu à Toulouse : le volume paraîtra au printemps 2020, dans la revue universitaire *Pallas*, aux Presses universitaires du Midi.

Des stages du PAF sont parfois créés en collaboration entre les IPR et les ARELA. Une visite annuelle organisée par l'ARELA peut dynamiser l'action associative et permettre la rencontre de collègues : l'ARELABor en propose une qui fonctionne bien, avec dégustation de vin local. L'ARELALim propose un festival des langues anciennes : des petites pièces de théâtre sont jouées (en partie en latin) et accompagnées de questions et de lots.

## **6. Point sur le supérieur et les concours.**

Hélène Frangoulis prend la parole pour faire le bilan de la session 2019 des concours de recrutement des enseignants de Lettres classiques. Elle rappelle que le nombre de postes ouverts n'est pas encore publié pour la session 2020, ce qui est habituel pour les Journées d'Octobre.

<b>Concours</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Candidats présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
<b>Agrégation externe de Lettres classiques</b>	71 (71 en 2018) (87 en 2017) (87 en 2016)	149 (169 en 2018) (221 en 2017) (227 en 2016)	101 (119 en 2018) (161 en 2017) (159 en 2016)	54 (53 en 2018) (87 en 2017) (67 en 2016)
<b>Agrégation interne de Lettres classiques</b>	40 (45 en 2018) (45 en 2017) (45 en 2016)	205 (221 en 2018) (242 en 2017) (313 en 2016)	87 (89 en 2018) (89 en 2017) (93 en 2016)	40 (45 en 2018) (45 en 2017) (45 en 2016)
<b>Agrégation externe de Grammaire</b>	9 (9 en 2018) (11 en 2017) (11 en 2016)	24 (28 en 2018) (20 en 2017) (20 en 2016)	17 (18 en 2018) (17 en 2017) (15 en 2016)	9 (9 en 2018) (11 en 2017) (9 en 2016)
<b>CAPES externe de Lettres, « Lettres classiques »</b>	145 (183 en 2018) (230 en 2017) (230 en 2016)	108 (137 en 2018) (141 en 2017) (123 en 2016)	81 (105 en 2018) (105 en 2017) (101 en 2016)	63 (80 en 2018) (85 en 2017) (68 en 2016)

Hélène Frangoulis note que parmi les candidats à l'agrégation externe de Lettres classiques, beaucoup sont de « nouveaux » collègues. Peu de candidats sont déjà devant des classes : sept certifiés seulement. Cette année, comme l'indique le rapport du jury, la « tête de concours était particulièrement excellente et nombreuse » : cette tête de concours n'était pas uniquement composée de normaliens, puisqu'on en compte 12 sur 54 admis. Pour l'agrégation interne, la baisse du nombre de postes mis au concours (40 au lieu de 45) correspond à la baisse du nombre de candidats.

À titre de comparaison, Hélène Frangoulis indique les chiffres dans d'autres disciplines : en mathématiques, le nombre de candidats baisse aussi. On compte à l'agrégation externe de mathématiques une baisse de 400 candidats environ entre 2016 et 2019 (308 admis pour 391 postes cette année, 315 admis pour 381 postes ouverts en 2018). Pour le CAPES de mathématiques, la situation est similaire : 972 postes pourvus pour 1200 ouverts. Le métier d'enseignant n'attire donc plus.

En Lettres modernes, le problème est tout autre. Comme dans les autres disciplines, les candidats étaient de moins en moins nombreux à préparer les concours, mais on note en 2019 une remontée du nombre des candidats à l'agrégation. Une réponse claire peut être apportée pour expliquer ce phénomène : certains candidats susceptibles de passer l'agrégation de Lettres classiques, mais avec un niveau trop faible en grec, préfèrent se présenter à l'agrégation de Lettres modernes pour passer ensuite la certification LCA en latin.

Dans l'assemblée, une information est donnée : dans le supérieur, certains enseignants de latin ou de grec ancien encourageraient leurs étudiants de Lettres classiques à passer les concours en Lettres modernes et non pas dans leur propre discipline. Cette situation met en danger le grec ancien.

Il faut être très vigilant sur un autre point : plusieurs universités sont en période de maquettes, donc en probable redéfinition des parcours de Licence. Il faut absolument que des parcours de Lettres classiques soient maintenus.

Les universitaires doivent aussi présenter la filière de Lettres classiques dans les établissements secondaires dès la Seconde, pour créer un lien efficace entre le lycée et le supérieur : avec l'actuelle réforme du baccalauréat, c'est bien plus tôt dans la scolarité de l'élève que les collègues doivent intervenir.

## **7. Intervention des associations amies.**

François Martin informe l'assemblée des liens toujours étroits que la CNARELA entretient avec les associations APLAES, APFLA-CPL, APlettres, Sauver les Lettres et Sauvegarde des Enseignements littéraires. Toutes les associations saluent le travail de la CNARELA et les actions communes engagées. Le président de l'APLAES, François Ploton Nicollet, a adressé ce message à l'assemblée :

« L'APLAES adresse ses plus chaleureuses salutations à la CNARELA, réunie à l'occasion de ses journées d'octobre. Elle est consciente, plus que jamais, de l'énergie que les ARELA auront à déployer, dans les mois à venir, pour stabiliser l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le cycle secondaire, à l'heure où bien des interrogations demeurent sur l'attractivité effective de la spécialité LLCA en première et même, dans bien des cas, sur le maintien des sections optionnelles de LCA au lycée. Dans sa vigilance de tous les instants, la CNARELA pourra compter sur le soutien de l'APLAES, qui s'associera à elle autant que de besoin. Pour l'heure, je vous souhaite d'heureuses retrouvailles et des débats féconds !  
François Ploton-Nicollet, Président de l'APLAES »

## **8. Euroclassica et Antiquité Avenir.**

Marie Hélène Menaut remercie Karine Rondier (ARELAL, Lyon) qui rédige le sujet de l'EGEX Janua depuis 2018. L'APLAES a demandé que l'EGEX et l'ELEX lui soient communiqués pour les diffuser auprès de ses adhérents. Les résultats de l'EGEX et de l'ELEX doivent être envoyés à Marie-Hélène Menaut avant la fin du mois de décembre. Les sujets ne doivent pas être diffusés sur les réseaux sociaux ni sur les sites internet. Les élèves sont demandeurs et les collègues peuvent s'appuyer sur le fait que les concours peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de ParcoursSup s'ils sont mentionnés dans le dossier de l'élève. Les chefs d'établissement sont par ailleurs très friands de visibilité pour leur établissement et il est important de multiplier les concours à tous les niveaux (local, académique, national, européen). Parfois, les diplômes sont remis aux lauréats par le chef d'établissement lui-même.

*Europatrida*, le pendant grec d'*Europatria*, a été créé à la demande de Marie-Hélène Menaut. Il s'agit d'un recueil d'articles qui montrent l'impact du grec sur la langue et la culture de chaque pays.

Florence Turpin prend la parole pour évoquer la conférence annuelle d'Euroclassica qui s'est tenue à Anvers. Le maire a reçu les représentants des associations nationales et a salué le travail d'Euroclassica ; il a accepté avec plaisir le cadeau qui lui a été fait : un exemplaire d'*Europatrida*. Le texte des interventions est sur le site de l'association flamande, qui a très bien organisé ces journées<sup>5</sup>. Est tout particulièrement recommandée celle qui concerne le récit de voyage d'un moine qui s'est rendu en Mongolie sans doute avant Marco Polo : le texte, rédigé dans un latin très accessible, peut être étudié par des élèves. Le procès verbal de l'assemblée générale

<sup>5</sup> [www.classicavlaanderen.be/euroclassica/2019/nl/index.html](http://www.classicavlaanderen.be/euroclassica/2019/nl/index.html).

d'Euroclassica a déjà été diffusé. Deux points sont à retenir : le questionnaire sur la situation des langues anciennes initié par la CNARELA a été envoyé à toutes les associations et devrait permettre de s'appuyer sur des chiffres précis pour mener des actions auprès des institutions européennes. Le bureau d'Euroclassica est en partie renouvelé : Christian Laes devient président et Florence Turpin secrétaire d'Euroclassica.

Sylvie Pédroaréna prend ensuite la parole pour parler du réseau Antiquité Avenir. Jacques Bouineau, qui n'a pas pu assister aux Journées d'octobre, salue la CNARELA réunie en assemblée générale. Les ARELA recevront une lettre d'information, qui leur permettra de se rendre sur le site d'Antiquité Avenir pour consulter les activités et les publications. On retrouvera des liens vers des reportages effectués pendant les états généraux ainsi qu'un film documentaire. L'assemblée générale d'Antiquité Avenir se tiendra le 16 novembre et la CNARELA sera encore présente au directoire. Sylvie Pédroaréna va communiquer des informations sur le réseau, des propositions de recensions, etc. Marie-Hélène Menaut rappelle la publication de l'*Anthologie de la littérature grecque* lancée par Antiquité Avenir : cet ouvrage sera disponible le 6 mars en librairie. Plusieurs membres du bureau de la CNARELA et des ARELA ont participé à la rédaction de cette anthologie, forgée sur le modèle des *Lettres latines* : le projet a été piloté par Luigi Sanchi, membre de l'ALLE (Association pour le latin dans les littératures européennes).

### **9. Communication de la CNARELA.**

François Martin reprend la parole et reconnaît qu'il est difficile pour les ARELA de trouver un équilibre dans les renvois de mails de la CNARELA : certains mails peuvent attendre quand il n'y a pas de date butoir. Il faut donc veiller à envoyer les plus urgents en priorité. Quand il y a des lettres mensuelles (entre autres), il vaut mieux mettre en évidence certaines informations. Lorsque des collègues demandent les sujets de l'EGEX et de l'ELEX, les ARELA peuvent rappeler qu'ils les auraient plus rapidement s'ils adhéraient à l'association.

Lionel Sanchez parle de la page Facebook de la CNARELA, très dynamique : certains collègues contactent directement la Coordination sur la page. Des informations sont partagées par d'autres structures et la CNARELA se permet aussi de partager des informations, notamment celles des Belles lettres et du laboratoire CIREVE de l'université de Caen (plan de Rome). Rappelons l'existence des deux comptes Twitter qui répercutent des informations officielles et d'autres plus larges.

### **10. Bilan du voyage en Grèce organisé par Athéna en août 2019 et projet de voyage 2020.**

Selon Sylvie Pédroaréna, le voyage dans le Péloponnèse d'août 2019 a été pleinement réussi, de l'avis de tous les participants. Elle remercie, au nom de la CNARELA, Athéna et surtout Fabrice Robert pour la qualité de son accompagnement. Parmi les 22 participants, 11 ARELA étaient représentées : le but premier de ce voyage, permettre la rencontre des collègues des différentes ARELA avant la rentrée, est atteint. Nous souhaitons aussi que ces voyages soient l'occasion de faire connaître la CNARELA : aussi encourageons-nous les personnes qui s'inscrivent à inviter sans hésiter d'autres collègues et amis.

Lionel Sanchez présente le voyage organisé par Thalassa à l'été 2020. Le programme reste « classique » mais prend une teinte particulière<sup>6</sup>. Il se déroulera du 19 août 2020 au 24 août 2020, et aura pour destination la Grèce du Nord, de Thessalonique à Athènes. Il faut voir cette destination à travers le prisme d'Alexandre le Grand et de l'empereur Hadrien.

### **11. Journées d'octobre 2020.**

Les Journées d'octobre 2020 seront organisées par l'ADLAP, dans l'académie d'Amiens, du 19 au 21 octobre 2020. Le plan des journées est défini comme suit, les précisions sur les horaires et l'organisation générale viendront plus tard.

Lundi 19 octobre 2020 : série de conférences scientifiques et pédagogiques autour de la renaissance du latin et du grec de l'empire à la Renaissance : les sujets seront donc le latin et le grec impérial ainsi que le latin et le grec de la Renaissance.

Mardi 20 octobre 2020 : AG CNARELA le matin, puis une visite touristique d'une abbaye (Saint-Riquier).

Mercredi 21 octobre 2020 : visites diverses pour fêter les 800 ans de la cathédrale d'Amiens, le Musée de Picardie, et l'intervention d'une *startup* amiénoise qui propose des reconstitutions en 3D de la Samarobriva antique. Le patrimoine livresque des Hauts-de-France sera aussi mis en évidence.

### **12. Questions diverses.**

Aucune question n'a été soumise au bureau. François Martin donne une information concernant le renouvellement du bureau en janvier 2020 : il pourra rester deux années supplémentaires si l'assemblée générale le reconduit dans cette fonction, comme l'ensemble du bureau. Les candidatures sont à envoyer avant les vacances de décembre 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.*

---

<sup>6</sup> Cf. Annexes, II.



## ANNEXES

### ANNEXE I : Motions



### MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 2019 NANCY - Université de Lorraine

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 28 octobre 2019, a voté les quatre motions suivantes :*

#### **Motion 1 : collège**

La CNARELA attire une fois encore l'attention du ministre sur les conditions d'enseignement des langues anciennes au collège. Elle dénonce le mépris clairement affiché par les personnels de direction pour la circulaire n°2018-12 du 24 janvier 2018 et les abus d'interprétation de l'arrêté du 16 juin 2017 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

La CNARELA demande instamment au ministre un nouvel arrêté, explicite, qui ne laisse plus de place aux pratiques délétères constatées à tous les niveaux de la hiérarchie :

- les horaires, repassés à 3h en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> après la réécriture de l'arrêté en juin 2017, doivent être respectés, mais il faut pour cela supprimer l'expression « dans la limite de », que les personnels de direction invoquent pour rester à un horaire plancher identique à celui qui avait été instauré par la réforme du collège ;
- dans les établissements qui proposent aussi un enseignement de grec ancien, l'horaire total doit être de 10h (7h de latin et 3h de grec sur le cycle) ;
- les demandes des élèves et des familles doivent absolument être honorées : il ne faut pas que des sélections aient lieu, souvent de façon totalement arbitraire, et il est inadmissible qu'on empêche les élèves de cumuler deux options ;
- les dotations pour les options de LCA doivent être fléchées, seule façon d'éviter que les professeurs de Lettres classiques soient confrontés à des difficultés récurrentes pour assurer leur enseignement.

Le ministre doit être informé de la réalité du terrain et se rendre compte que ses déclarations ne sont pas suivies d'effets. La CNARELA le conjure de prendre des mesures fortes pour la sauvegarde des LCA.

Motion votée à l'unanimité

#### **Motion 2 : Lycée**

La CNARELA dénonce le manque de volontarisme du ministère, qui n'a ouvert qu'un trop petit nombre de sections de la spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » (de grec ancien et/ou de latin) sur l'ensemble du territoire. Une note de la DGESCO, publiée au Bulletin Officiel du 6 septembre 2018, en transformant la spécialité LLCA en spécialité « rare », a contribué à empêcher l'ouverture d'une spécialité nouvellement créée dans le cadre du nouveau baccalauréat.

Afin de mettre un terme à l'opacité des critères d'attribution de la spécialité LLCA à quelques établissements dans chaque académie, la CNARELA exige que la spécialité soit affichée dans tous les établissements qui proposent un enseignement de grec ancien et/ou latin. Elle dénonce par ailleurs les effets de seuils fixés arbitrairement dans certaines académies. Si l'on ne rappelle pas qu'aucun texte officiel ne fixe de seuil et qu'on ne propose pas plus largement cette option, on ne peut prétendre donner aux élèves un accès égal aux enseignements.

La CNARELA demande au ministre un soutien plus fort pour faire en sorte que cette spécialité puisse se développer à la prochaine rentrée. Elle demande aussi que les options de LCA en seconde soient renforcées et que les personnels de direction ne prennent pas des prétextes fallacieux pour fermer les sections ou interdire le cumul d'options, alors que cette possibilité est reconnue par les textes officiels, encouragée par un coefficient 3, exceptionnel, au baccalauréat, qui a été une preuve d'un premier engagement réel du ministre. Il est donc absolument nécessaire de flécher les options dans les dotations pour éviter les nombreuses tensions générées dans de très nombreux établissements par les discussions sur la DHG.

Motion votée (1 abstention)



### **Motion 3 : Professeurs de Lettres classiques**

La CNARELA demande que le ministère rappelle à tous les niveaux de la hiérarchie (rectorats, inspections académiques et établissements) qu'un professeur de Lettres classiques :

- a été formé en français, en latin et en grec ancien lors de son cursus dans l'enseignement supérieur ;
- a été évalué dans ces trois disciplines lors des concours de recrutement (Capes, Agrégation de Lettres classiques ou de grammaire) ;
- a été recruté pour enseigner ces trois disciplines.

Aussi est-il absurde de voir encore à la rentrée 2019 des états de service (VS) de professeurs de Lettres classiques présenter un découpage stupide entre leurs heures de latin et/ou de grec d'un côté, et un « complément de service en Lettres modernes » pour leurs heures de français. Il est inadmissible de constater par ailleurs que certains personnels de direction, par ignorance, profitent de ces états de service erronés pour mettre en danger des postes en les supprimant sous prétexte que le nombre d'heures de langues anciennes est insuffisant, ou en fragilisant des postes qu'ils partagent avec d'autres établissements.

La CNARELA exige que ces pratiques disparaissent totalement, le plus rapidement possible.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 4 : Certification complémentaire LCA**

La CNARELA dénonce les dérives liées à la mise en place de la certification complémentaire. Certains professeurs de Lettres classiques se voient retirer les heures de latin et/ou de grec dans leur établissement sous prétexte qu'un autre collègue d'une autre discipline, qui a passé la certification complémentaire, peut assurer ces enseignements au même titre qu'un certifié ou un agrégé de Lettres classiques ou de grammaire.

Les textes officiels ont beau dire le contraire et rappeler qu'un certifié ou agrégé de Lettres classiques ou de grammaire en poste dans l'établissement est en charge de ces enseignements de façon prioritaire, les dérives que la CNARELA a dénoncées dès la mise en place de cette certification complémentaire perdurent.

La CNARELA dénonce par ailleurs le danger que cette certification entraîne pour l'enseignement du grec ancien. Très peu de candidats présentent cette langue lorsqu'ils passent la certification : les établissements qui ne disposeraient pas d'un professeur de Lettres classiques ont donc très peu de chances d'ouvrir une section de grec un jour, alors que les effectifs ont augmenté de plus de 3 000 élèves au collège, à la rentrée 2018.

Le ministère ne peut pas laisser des personnels de direction prendre des décisions qui sont contraires aux textes officiels qu'ils sont censés appliquer.

Motion votée à l'unanimité



VOYAGE ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC LA CNARELA  
6 jours / 5 nuits  
Du 19 au 24 Août 2020

Grèce du Nord au sud.  
« Alexandre le Grand et Hadrien : deux grands conquérants »

**J1 – 19 août - Paris - Thessalonique**

Convocation aéroport de Paris Roissy CDG à 18h00 Vol Aegean Paris > Thessalonique à 20h05. Arrivée vers 23h50.  
Prise en charge par un autocar local.

**Installation et nuit en hôtel\*\*\* dans la région de Thessalonique (Dîner non inclus)**

**J2 – 20 août - Thessalonique**

**Petit déjeuner inclus**

Visite du **musée archéologique de Thessalonique**. Le Musée archéologique de Thessalonique offre à ses visiteurs des chefs d'œuvre uniques de l'art grec ancien, des temps préhistoriques à l'Antiquité tardive. La plupart des objets ne viennent pas seulement de la ville de Thessalonique mais aussi d'autres sites archéologiques importants de la région.

*Déjeuner non inclus*

**Promenade archéologique pédestre** dans le centre-ville. Après un arrêt sur la place où se dresse fièrement Alexandre chevauchant Bucéphale, nous ferons un arrêt devant la Tour Blanche, sans aucun doute l'emblème de la ville de Thessalonique. Elle est située en bord de mer, imposante et singulière, si bien qu'on pourrait même la confondre avec un phare. Son histoire, riche et tourmentée, reflète une position géographique idéale pour les peuples alentours. Nous poursuivrons ensuite notre promenade vers l'arc de Galère, construit entre 299 et 305. Contrairement à son appellation, il ne s'agit pas d'un arc de triomphe mais du dernier vestige d'un tétrapyle. Continuation vers le forum romain et la rotonde de Thessalonique. Fin de la visite sur la place Aristote. Temps libre.

**Nuit en hôtel\*\*\* dans la région de Thessalonique (Dîner non inclus)**

**J3 – 21 août - Pella – Vergina - Dion**

**Petit déjeuner inclus. Départ pour Pella**

Visite du **site archéologique de Pella**, capitale importante de la Macédoine antique. Ses mosaïques et ses statues de la période hellénistique offrent une collection très riche. Certaines sont incroyablement conservées. Le nouveau musée, élevé en raison des récentes découvertes, regorge de petites pièces provenant des environs de la ville antique. C'est un endroit merveilleux pour mieux connaître et comprendre Alexandre et son idéologie.

*Départ pour Vergina. Déjeuner non inclus*

Visite du **site archéologique de Vergina**. Le musée se situe sur l'ancienne ville d'Aigai, première capitale du royaume de Macédoine et aujourd'hui nommée Vergina. Il présente les trésors du royaume d'Alexandre le Grand et de son père Philippe II de Macédoine. Aigai était une ville centrale du royaume avec ses fortifications, son acropole, un théâtre ainsi qu'un des plus grands palais de cette époque. C'était également le lieu d'inhumation des rois et empereurs de cette région.

Continuation vers **Dion**. Située au pied du Mont Olympe, la cité de Dion a été érigée en l'honneur de celui qui règne sur tous les dieux. C'est là que de célèbres rois de Macédoine, comme Alexandre le Grand, venaient lui demander son aide. Plus tard, les Romains apportèrent leurs thermes, leur théâtre et leurs technologies, ce qui ne fit qu'amplifier la grandeur de ce site dédié à Zeus, le roi des dieux. Visite du **site et du Musée de Dion**. Retour vers Thessalonique.

**Nuit en hôtel\*\*\* dans la région de Thessalonique (Dîner non inclus)**

**J4 – 22 août – Delphes**

**Petit déjeuner inclus. Départ pour Delphes. Déjeuner non inclus**

Visite de **Delphes, son site et son musée**. C'est ici, au pied du mont Parnasse que se dressait le temple d'Apollon, construit au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., qui abritait jadis un oracle légendaire. Ce vaste complexe archéologique contient également les vestiges des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia, ainsi qu'un ancien stade et un théâtre. Des objets découverts dans ces ruines sont exposés au musée archéologique de Delphes. Cette visite permettra notamment de découvrir une formidable statue d'Antinoüs, le favori de l'empereur Hadrien. L'occasion également de revenir sur la pratique religieuse philhellène de l'empereur et de son modèle Alexandre.

**Nuit en hôtel\*\*\* dans la région de Delphes (Dîner non inclus)**

**J5 - 23 août - Athènes**

**Petit déjeuner inclus. Départ pour Athènes.**

Durant cette journée à Athènes, nous aborderons la politique monumentale à Athènes sous le règne d'Hadrien. Au fur et à mesure de la visite, qui nous conduira de la bibliothèque d'Hadrien à l'Olympieion, nous verrons qu'à l'époque romaine, le cœur de ce programme urbanistique et idéologique n'est pas à chercher du côté du centre historique d'Athènes, mais bien du côté de l'Illissos. Fin de journée libre. *Déjeuner non inclus*

**Nuit en hôtel\*\*\* à Athènes (Dîner non inclus)**

**J6 - 24 août – Paris – Athènes**

**Petit déjeuner inclus.**

*Matinée libre dans Athènes.*

*Déjeuner non inclus*

*Transfert en autocar local de l'hôtel à l'aéroport.*

*Convocation à 15h10. Vol Aegean Athènes > Paris CDG à 17h10, Arrivée vers 19h40. Dîner non inclus. Fin de nos services.*